

Wetlands International

Africa Programme / Programme Afrique : Better understanding our wetlands

English / Anglais :

[Training Programme] [Education and Public Awareness] [Convention Support] [Mali Project] [Guinea Bissau] [Waterbirds Programme] [Niger Basin Initiatives] [Senegal Project] [Cap Verde] [Local Communities Initiatives]

French / Français :

[Programme de Formation] [Education & Sensibilisation du Public] [Soutien aux Conventions] [Projet du Mali] [Guinée Bissau] [Programme des Oiseaux d'eau] [Initiatives du Bassin du Niger] [?Projet du Sénégal] [Cap Vert] [Initiatives des Communautés Locales]

Pour mieux connaître nos zones humides

1

Les zones humides, une préoccupation mondiale

1

Sommaire

1. *Préambule*
2. *Qu'est-ce qu'une zone humide ?*
3. *Comment reconnaît-on les zones humides ?*
4. *Est-il opportun de disposer d'un système de classification des zones humides ?*
5. *Pourquoi une zone humide devrait-elle être considérée d'importance internationale ?*
6. *Une diversité de ressources naturelles à conserver et à utiliser rationnellement*
7. *Quelle place occupent les zones humides à l'échelon mondial ?*
8. *Wetlands International, sa mission et ses objectifs en Afrique de l'Ouest.*

Préambule

On sait aujourd'hui que les zones humides, au même titre que les terres agricoles et les forêts, sont parmi les principaux systèmes entretenant la vie sur notre planète. Cette prise de conscience a joué un rôle déterminant dans l'émergence du soutien mondial et de l'engagement politique vis-à-vis du développement durable et de la conservation de l'environnement en général et des zones humides en particulier.

L'intérêt accordé aux zones humides s'agrandit de jour en jour et une tendance à conserver ces écosystèmes se dessine dans de nombreux pays qui ont adopté pour politique d'empêcher toute nouvelle perte ou dégradation de ces milieux, de veiller à leur utilisation rationnelle et d'encourager la recherche en vue de quantifier leurs valeurs.

L'objectif de cette série de publications est d'aider les ONGs, les décideurs et planificateurs de l'environnement, les autorités administratives, les organismes d'aide nationaux, les bailleurs de fonds, le secteur éducatif national,.. à prendre conscience des questions liées aux zones humides et à favoriser la prise de décisions respectueuses de l'environnement en matière de développement, qui accordent une plus grande attention à la préservation de ces écosystèmes et à l'utilisation durable de leurs ressources

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

« C'est un territoire qui dispose, au moins pendant une partie de l'année, d'assez d'eau pour permettre le développement de communautés spécifiques de plantes et d'animaux adaptés à ces conditions particulières ».

Les zones humides correspondent au seul type de milieux bénéficiant d'une part d'une définition juridique de portée mondiale intégrée dans le cadre d'une convention internationale, et d'autre part de législations nationales. De l'intérêt international des zones humides comme habitats d'oiseaux d'eau, les réflexions ont progressé vers :

- L'appréhension des zones humides en tant qu'écosystèmes diversifiés jouant un rôle important vis-à-vis de la diversité biologique régionale, puis plus récemment ;
- La compréhension de leur place dans le fonctionnement hydrologique à l'échelle de bassins

versants.

En adhérant à la Convention sur les zones humides, les pays africains, entre autres, ont adopté une définition extrêmement large des zones humides. Ce sont, aux termes de l'Article 1.1 de la Convention : « *des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres.* »

En outre, la Convention à son Article 2.1 précise que les zones humides : « *pourront inclure des zones de rives ou de côtes adjacentes à la zone humide et des îles ou des étendues d'eau marine d'une profondeur supérieure à six mètres à marée basse, entourées par la zone humide.* »

Malgré les controverses toujours d'actualité sur la définition des zones humides, celle de la Convention sert de cadre général aux propositions d'affinements émises par les Etats pour développer leur propre politique de conservation de ce type de milieux.

Comment reconnaît-on les zones humides ?

Le terme « *zone humide* » regroupe une variété de conditions et de degrés d'humidité. Certaines zones humides sont faciles à reconnaître à cause de la présence permanente de l'eau durant l'année ou une partie de l'année. D'autres zones humides existent compte tenu de la saturation de leur sol du fait de la résurgence de la nappe phréatique, mais restent difficiles à identifier. Il n'est pas nécessaire également qu'une zone humide soit continuellement « *humide* ».

En fait, à cause des variations saisonnières dans la pluviométrie et d'autres conditions environnementales, plusieurs zones humides connaissent chaque année une réduction de leur superficie inondée et par conséquent de leurs fonctions et valeurs.

Dans certaines situations, il est manifestement difficile de déterminer les limites d'une zone humide par rapport aux hautes terres. L'identification de ces limites nécessite un examen minutieux du site et surtout des indicateurs d'une zone humide, en occurrence la végétation, le type de sol et l'hydrologie du bassin versant.

Est-il opportun de disposer d'un système de classification des zones humides nationales ?

On ne peut répondre que par l'affirmatif, car le besoin de construire des systèmes de classification propres aux zones humides a été ressenti dès l'instant où celles-ci ont acquis le statut d'objet de recherche et que des programmes spécifiques de conservation les concernaient.

Leur classification vise à imposer des limites à des écosystèmes dans le but de les inventorier, de les évaluer et de les gérer. Elle correspond finalement à un ensemble de définitions des différents types de zones humides facilitant la comparaison, les échanges entre les utilisateurs et la hiérarchisation des priorités d'action à des échelles variables (locale, régionale, nationale).

Au niveau national, les zones humides peuvent représenter des lacs, estuaires, retenues artificielles, cours d'eau, plaines inondables, vallées fossiles, systèmes oasiens, etc. Leur superficie est estimée en 1999 à 124 millions d'ha au niveau de la Région Afrique, dont 85% de zones humides continentales, 5 et 10% de zones humides respectivement artificielles et marines/côtières (*Global review of wetland resources and priorities for wetland inventory* Eds CM Finlayson and AC Spiers, August 1999 – Wetlands International/ERISS/RAMSAR).

Pourquoi une zone humide devrait-elle être considérée d'importance internationale ?

Les zones humides ont toutes un intérêt quelle que soit leur taille, et collectivement elles peuvent avoir une importance écologique énorme et de niveau international. Une zone humide devrait être considérée comme d'importance internationale si elle répond à au moins un des critères ci-dessous :

- Elle contient un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée ;

- Elle abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou des communautés écologiques menacées ;

- Elle abrite des populations d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière ;
- Elle abrite des espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles ;
- Elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus ;
- Elle abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau ;
- Elle abrite une proportion importante de sous-espèces, espèces ou familles de poissons indigènes, d'individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques et/ou de populations représentatives des avantages et/ou des valeurs des zones humides et contribue ainsi à la diversité biologique mondiale ;
- Elle sert de source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de voie de migration dont dépendent des stocks de poissons se trouvant dans la zone humide ou ailleurs.

Comme on le constate, le choix de ce type de zone humide est surtout fondé sur son importance internationale du point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Son utilisation par l'homme est compatible avec son inscription à condition que cette utilisation respecte le concept d'utilisation rationnelle de la Convention sur les zones humides et n'entraîne pas de changement dans les caractéristiques écologiques fondamentaux du milieu.

Ces zones humides couvrent au niveau de la région Afrique environ 13,9 millions d'ha, soit 4% des superficies totales estimées. L'Afrique de l'Ouest regroupe 22,1% de ce type de zones humides pour la Région Afrique (*Global review of wetland resources and priorities for wetland inventory* Eds CM Finlayson and AC Spiers, August 1999 – *Wetlands International/ERISS/RAMSAR*).

Rappelons toutefois, qu'en aucune façon, les Etats ne perdent leur souveraineté sur les zones humides d'importance internationale, dont le nombre est appelé à croître dans notre région au cours des prochaines décennies.

Une diversité de ressources naturelles à conserver et à utiliser rationnellement

Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs de la terre. Hormis leur qualité paysagère, elles constituent le support d'une vie aquatique immensément diversifiée. Leur valeur globale devient aujourd'hui évidente et on reconnaît de plus en plus que leurs richesses dépendent de leur bon fonctionnement écologique.

Pour mieux conserver et utiliser durablement les ressources naturelles des zones humides, il est important de comprendre les processus écologiques à la base de la productivité et de la richesse naturelle de ces écosystèmes.

Le caractère dynamique qu'ont la plupart de ces écosystèmes se traduit par des modes saisonniers d'exploitation de leurs ressources. Ces activités se succèdent au cours de l'année en fonction de la disponibilité des ressources et donc, des différentes phases qui caractérisent le régime hydrologique de ces milieux.

Les zones humides de l'Afrique de l'Ouest ont la particularité d'abriter des concentrations remarquables d'oiseaux d'eau migrateurs. Elles constituent, sur le plan de la diversité biologique, de véritables sanctuaires ornithologiques et d'habitats d'importance critique pour de nombreuses autres espèces de faune (invertébrés, poissons, reptiles, mammifères, etc.) et de flore dont la survie dépend surtout de leur préservation.

Cette diversité biologique est un attribut véritable dont la valeur économique est aujourd'hui de plus en plus connue dans certains pays de la sous région.

Les dénombrements d'oiseaux d'eau en Afrique effectués depuis 1991 sous la coordination de Wetlands International/Programme Afrique de l'Ouest, ont montré qu'une grande partie des zones humides de la sous-région revêt une importance internationale. A cette importance avifaunique s'ajoutent les autres valeurs de ces milieux et les bénéfices que les communautés locales et les gouvernants des pays peuvent en tirer.

Quelle place occupent les zones humides à l'échelon mondial ?

De nombreux accords et conventions reconnus au plan international mettent en évidence le caractère essentiel des zones humides. La Convention sur les zones humides communément appelée la Convention de Ramsar est le premier traité intergouvernemental mondial moderne sur la préservation d'un type d'écosystème spécifique.

Adopté le 2 février 1971, la Convention fournit un cadre de la coopération internationale pour la préservation des habitats et vise à juguler leur recul et à garantir leur conservation et leur utilisation durable.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Fonds mondial pour la nature ont publié en 1991 un document intitulé « *Sauver la planète* » qui identifie les actions prioritaires pour l'utilisation durable des eaux douces, et qui établit le lien essentiel entre le développement des ressources en eau, la gestion des bassins hydrographiques et la préservation des écosystèmes aquatiques.

Le Programme *Action 21* (section 18.8) établi à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en 1992, stipule que « *la protection des ressources en eau doit prendre en compte le fonctionnement des écosystèmes aquatiques...* ».

La conservation des zones humides est identifiée comme une priorité « *en raison de leur importance écologique et à titre d'habitat pour de nombreuses espèces, mais également si l'on tient compte de*

certains facteurs économiques et sociaux ».

Des lignes directrices ont été conçues en 1996 par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques pour favoriser la prise de conscience des risques pesant sur les zones humides parmi les responsables politiques, les personnes chargées de la conception de programmes et projets au sein des agences de développement, et les gouvernements recevant une aide au développement.

Enfin, la Convention sur la diversité biologique (Cdb) souligne l'importance qu'il y a de préserver la diversité biologique au niveau des ressources naturelles, y compris les écosystèmes aquatiques.

Un Plan de travail conjoint existe entre Ramsar et la Cdb depuis 1998 dans le domaine de la diversité biologique des écosystèmes intérieurs d'eau douce et des régions marines et côtières.

Wetlands International,

sa mission et ses objectifs en Afrique de l'Ouest

Wetlands International est l'une des principales organisations pour la conservation des zones humides dans le monde. Elle capitalise une quarantaine d'années d'expérience dans la conservation et l'utilisation rationnelle de ces écosystèmes.

La mission de Wetlands International est de conserver et de restaurer les zones humides, leurs ressources et leur biodiversité pour les générations futures, par la recherche, l'échange d'informations et les activités de conservation dans le monde entier.

En Afrique de l'Ouest, le programme Wetlands International mène ses activités en synergie avec les services techniques de nombreux États, ONG, institutions internationales et communautés locales, à travers les objectifs ci-après :

- Former et renforcer les capacités pour une meilleure gestion et connaissance des zones humides ;
- Etablir, à l'échelle régionale, un inventaire harmonisé des zones humides ;
- Coordonner / appuyer les programmes de suivi des zones humides et des oiseaux d'eau ;
- Encourager la ratification de la Convention sur les zones humides et l'application de son Plan stratégique 1997-2002 ;
- Promouvoir l'adhésion à l'Accord sur la Conservation des Oiseaux migrateurs d'Afrique et d'Eurasie et sa mise en œuvre ;
- Appuyer le développement de politiques nationales sur les zones humides
- Promouvoir l'utilisation durable des zones humides en Afrique de l'Ouest ;
- Appuyer les mesures conservatoires concernant les zones humides prioritaires ;
- Développer la participation de groupes spécialisés et des mécanismes de communication ;
- Accroître la sensibilisation sur les fonctions et la valeur des zones humides ;
- Trouver les financements pour la conservation des zones humides à partir d'autres régions ;

- Accroître l'adhésion de nouveaux membres de Wetlands International.

Parmi ces différents objectifs, ceux liés à la formation et à la sensibilisation sur les fonctions et valeurs des zones humides constituent une préoccupation majeure du Bureau Régional en ce sens qu'ils demeurent une étape importante en faveur de l'amélioration des connaissances sur les zones humides et leur application.